



Mi temps thérapeutique

Par Titi13

Bonjour,

Je viens de passer la visite de reprise pour laquelle le medecin du travail, à signifié la reprise a mi temps thérapeutique.

J aurai du reprendre le travail le 18 avril, mais mon employeur refuse et ne veut pas me voir.

Il envisage un licenciement.

J 'aimerais savoir si je continue à percevoir les Ijss jusqu au licenciement.

Je vous remercie pour votre réponse.

Par Indigo

Bonjour Titi13,

Lorsque vous indiquez :

"J' aurai du reprendre le travail le 18 avril, mais mon employeur refuse et ne veut pas me voir".

Votre employeur vous en a-t'il fait connaître les motifs ?

Cordialement,